

**Compte rendu des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille dix-neuf, le onze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Didier PÉAN, Maire.*

<b>Date de convocation</b> 05/03/2019	<b>Etaient présents :</b> Didier PÉAN, Irène BOYER, Jacques SAILLANT, Miguel NAUDON, Michelle REVELUT, Christophe BOUGET, Christine BRETON, Alain FILLATRE, Marie-Laure BÉATRIX, Jean-Marc CHAVEROUX, David CAZIMAJOU, Jean-Louis BELLANGER, Béatrice BRILLANT, Jean-François LEPROUT, Annie ANDRÉ, Charles MESNIL, Annie QUEUIN, Dominique GY et Frédéric GAULTIER, formant la majorité des membres en exercice.
<b>Date d'affichage</b> 18/03/2019	
<b>Nombre de conseillers en exercice</b> 22	
<b>Présents</b> 19	<b>Absent :</b> /
<b>Votants</b> 21	<b>Excusés :</b> François COURTEL, Séverine GESBERT, Claudy LAGACHE
	<b>Procurations :</b> Françoise COURTEL à Béatrice BRILLANT Claudy LAGACHE à Charles MESNIL - :- :- :- :- :- :-

**Secrétaire de séance :** Alain FILLATRE

22

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL  
DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Délibération reportée à la prochaine séance*

23/A

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018  
BUDGET COMMUNE  
BUDGET GALERIE COMMERCIALE**

*Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.*

*Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de*

*paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,*

*Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

- ✓ Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 des budgets de la Commune et de la Galerie Commerciale. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

*Pour : 21*

*Contre : /*

*Abstention : /*

<b>23/B</b>	<b>BUDGET COMMUNAL</b> <b>Compte Administratif 2018 de la Commune</b>
-------------	--

*Christine BRETON présente au Conseil Municipal les différents chiffres de la gestion de l'exercice 2018.*

<b>FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE</b>		
<b>DÉPENSES EN €</b>		
<b>DO11</b>	Charges à caractère général	611 882.71
<b>DO12</b>	Charges de personnel	1 199 174.42
<b>DO14</b>	Atténuation de produits	15 404.00
<b>DO42</b>	Opé. D'ordre de transfert entre section	62 513.65
<b>D65</b>	Charges de gestion courante	215 615.16
<b>D66</b>	Charges financières	152 010.38
<b>D67</b>	Charges exceptionnelles	23 322.62
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>2 279 922.94</b>
<b>RECETTES EN €</b>		
<b>RO13</b>	Atténuation de charges	29 421.14
<b>RO42</b>	Immobilisations corporelles	60 009.67
<b>R70</b>	Produits des services	137 219.18
<b>R73</b>	Impôts et taxes	1 768 935.58
<b>R74</b>	Dotations et participations	702 757.67
<b>R75</b>	Autres produits de gestion courante	231 279.18
<b>R76</b>	Autres produits financiers	4 638.31
<b>R77</b>	Produits exceptionnels	14 033.19
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>2 948 293.92</b>

<b>INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE</b>		
<b>DÉPENSES €</b>		
<b>D040</b>	Opé. d'ordre de transfert entre section	60 009.67
<b>D16</b>	Emprunts et dettes assimilées	399 836.20
<b>D20</b>	Immobilisations incorporelles	17 815.20
<b>D21</b>	Immobilisations corporelles	115 547 .58
<b>D23</b>	Immobilisations en cours	496 275.75
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>1 089 484.40</b>
<b>RECETTES EN €</b>		
<b>R040</b>	Opé. D'ordre de transfert entre section	62 513.65
<b>R10</b>	Dotations, fonds divers et réserves	817 588.45
<b>R13</b>	Subventions d'investissement	361 514.13
<b>R16</b>	Emprunts et dettes assimilées	200 215.47
<b>R20</b>	Immobilisations incorporelles	20 796.42
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>1 462 628.12</b>

*Monsieur Jacques SAILLANT, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*✓ Approuve la gestion de l'année 2018.*

*Pour : 20*

*Contre : /*

*Abstention : /*

<b>23/C</b>	<b>BUDGET COMMUNAL</b> <b>Affectation des résultats 2018</b>
-------------	---

*Christine BRETON présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2017.*

<b>DESIGNATION</b>	<b>INVESTISSEMENT en €</b>	<b>FONCTIONNEMENT en €</b>
Recettes	1 462 628.12	2 948 293.92
Dépenses	1 089 484.40	2 279 922.94
Résultat compte de gestion	373 143.72	668 370.98
Déficit 2017 reporté	-73 858.91	
Excédent reporté 2017		60 000.00
<b>Compte administratif</b>	<b>299 284.81</b>	<b>728 370.98</b>
<b>Résultat de l'exercice – excédent de</b>		<b>1 027 655.79</b>
<b>Restes à Réaliser</b>	300 074.29	
Dépenses		
Recettes	77 635.87	
<b>SOLDE RAR</b>	<b>-222 438.42</b>	
<b>D'où un excédent global de</b>		<b>805 217.37</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Décide d'affecter la somme de **628 370.98€** à la section d'investissement (**R1068**) et la somme de **100 000 €** à la section de fonctionnement (**R002**) et de reporter la somme de **299 284.81 € (R001)** à la section d'investissement.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

<b>23/D</b>	<b>BUDGET COMMUNAL</b> <b>Vote des taux des trois taxes locales</b>
-------------	--

*Délibération reportée à la prochaine séance*

<b>23/E</b>	<b>BUDGET COMMUNAL</b> <b>Vote du Budget Primitif 2019</b>
-------------	---

Monsieur Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2019.

<b>FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2019</b>		
<b>COMMUNE</b>		
<b>DÉPENSES (en €uro)</b>		
<b>DO11</b>	Charges à caractère général	831 300.00
<b>DO12</b>	Charges de personnel	1 244 650.00
<b>DO14</b>	Atténuation de produits	9 000.00
<b>DO23</b>	Virement section investissement	478 609.25
<b>D042</b>	Opé. D'ordre de transfert entre sections	49 696.75
<b>D65</b>	Charges de gestion courante	193 700.00
<b>D66</b>	Charges financières	139 000.00
<b>D67</b>	Charges exceptionnelles	1 000.00
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>2 946 956.00</b>
<b>RECETTES (en €uro)</b>		
<b>R002</b>	Résultat de fonctionnement reporté excédent	100 000.00
<b>RO13</b>	Atténuation de charges	5 000.00
<b>R042</b>	Opé. D'ordre de transfert entre sections	70 950.00
<b>R70</b>	Produits des services	188 100.00
<b>R73</b>	Impôts et taxes	1 740 006.00
<b>R74</b>	Dotations et participations	622 200.00
<b>R75</b>	Autres produits	219 200.00
<b>R77</b>	Produits exceptionnels	1 500.00
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>2 946 956.00</b>

<b>INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2019</b>		
<b>COMMUNE</b>		
<b>DÉPENSES (en €uro)</b>		
<b>D040</b>	Opé. d'ordre de transfert d'investissement	70 950.00
<b>D16</b>	Emprunts et dettes assimilées	529 000.00
<b>D20</b>	Immobilisations incorporelles	78 542.72
<b>D204</b>	Subvention d'équipement versées	13 603.00
<b>D21</b>	Immobilisations corporelles	458 812.38
<b>D23</b>	Immobilisations en cours	1 105 849.06
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>2 256 757.16</b>
<b>RECETTES (en €uro)</b>		
<b>R001</b>	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	299 284.81
<b>R021</b>	Virement de la section de fonctionnement	478 609.25
<b>R040</b>	Opé. d'ordre de transfert entre sections	49 696.75
<b>R10</b>	Dotations, fonds divers	871 254.48
<b>R13</b>	Subvention d'investissement	300 911.87
<b>R16</b>	Emprunts et dettes assimilées	1 000.00
<b>R21</b>	Immobilisations corporelles	256 000.00
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>2 256 757.16</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *Adopte le Budget Primitif 2019.*

Pour : 20

Contre : /

Abstention : 1

David CAZIMAJOU

<b>24/A</b>	<b>GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIÈRE</b> <i>Vote du compte administratif en euros 2018</i>
-------------	---

Christine BRETON présente au Conseil Municipal les différents chiffres de la gestion de l'exercice 2017.

<b>FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b>		
<b>Galerie Commerciale</b>		
<b>DÉPENSES en €</b>		
<b>DO11</b>	Charges à caractère général	15 215.16
<b>D65</b>	Autres charges de gestion courante	0.82
<b>D66</b>	Charges financières	2 861.39
<b>TOTAL</b>		<b>18 077.37</b>
<b>RECETTES en €</b>		
<b>R75</b>	Autres produits de gestion courante	26 579.07
<b>R77</b>	Produits exceptionnels	1 456.70
<b>TOTAL</b>		<b>28 035.77</b>

<b>INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b>		
<b>Galerie Commerciale</b>		
<b>DÉPENSES en €</b>		
<b>D16</b>	Emprunts et dettes assimilées	16 982.37
<b>D21</b>	Immobilisations corporelles	2 189.43
<b>TOTAL</b>		<b>19 171.80</b>
<b>RECETTES €</b>		
<b>R10</b>	Dotation, fond divers et réserves	47 400.00
<b>R16</b>	Emprunts et dettes assimilées	500.00
<b>TOTAL</b>		<b>47 900.00</b>

Monsieur Jacques SAILLANT, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Approuve** la gestion de l'année 2018.

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

<b>24/B</b>	<b>BUDGET GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIÈRE</b> <b>Affectation des résultats 2018</b>
-------------	--

Christine BRETON présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2018.

<b>DESIGNATION</b>	<b>INVESTISSEMENT en €</b>	<b>FONCTIONNEMENT en €</b>
Recettes 2018	47 900.00	28 035.77
Dépenses 2018	19 171.80	18 077.37
<b>Compte de gestion</b>	28 728.20	9 958.40
Déficit 2017 reporté	-15 297.73	
Excédent 2017 reporté		33 688.63
<b>Compte Administratif</b>	<b>13 430.47</b>	<b>43 647.03</b>
<b>Restes à Réaliser</b>		
Dépenses 2018		
Recettes 2018		
<b>SOLDE RAR</b>		
<b>D'où un excédent global de</b>		<b>57 077.50</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *Décide d'affecter la somme de 4 000.00€ à la section d'investissement (R1068), la somme de 13 430.47€ à la section d'investissement (R001) et la somme de 39 647.03€ à la section fonctionnement (R002).*

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

<b>24/C</b>	<b>BUDGET GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIÈRE</b> <b>Vote du budget primitif en euros 2019</b>
-------------	---

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2019.

<b>FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2019</b>		
<b>DÉPENSES (en €uro)</b>		
<b>D011</b>	Charges Financières	32 983.03
<b>D65</b>	Autres charges de gestion courante	2.00
<b>D66</b>	Charges Financières	2 600.00
<b>D68</b>	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	31 524.00
		<b>67 109.03</b>
<b>RECETTES (en €uro)</b>		
<b>R002</b>	Résultat de fonctionnement reporté	39 647.03
<b>R75</b>	Autres produits de gestions courantes	27 462.00
		<b>67 109.03</b>
<b>INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2019</b>		
<b>DÉPENSES (en €uro)</b>		
<b>D16</b>	Emprunts et dettes assimilées	17 430.47
<b>TOTAL</b>		<b>17 430.47</b>
<b>RECETTES (en €uro)</b>		
<b>R001</b>	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 430.47
<b>R1068</b>	Excédent capitalisé	4 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>17 430.47</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *Adopte le Budget Primitif 2019.*

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

*Monsieur le Maire rappelle que la plupart des dispositions de l'ordonnance du 6 décembre 1843 relative aux cimetières étaient codifiées dans le Code des Communes à l'exception notable de son article 3 selon lequel aucune concession ne peut avoir lieu qu'au moyen du versement d'un capital, dont deux tiers au profit de la commune et un tiers au profit des pauvres ou des établissements de bienfaisance.*

*Or, lors des travaux de codification du code général des collectivités territoriales la loi du 21 février 1996 a abrogé par erreur l'ordonnance de 1843, privant ainsi la base légale la répartition du produit des concessions des cimetières, entre les communes (2/3) et les CCAS (1/3).*

*Par délibération prise le 25 avril 2003, le Conseil Municipal a décidé que les produits perçus de la vente des concessions du cimetière seraient malgré tout répartis entre la commune (2/3) et le CCAS (1/3).*

*Afin de simplifier les conditions de reversement et les écritures comptables, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les sommes à percevoir par le CCAS soient versées par la commune en fin d'année et non plus au coup par coup.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ **Confirme** les dispositions prises dans la délibération du 25 avril 2003 sur la répartition des produits perçus par la vente des concessions,
- ✓ **Dit** que les sommes dues au CCAS fera l'objet d'un titre de recettes de la commune en fin d'année.

*Pour : 21*

*Contre : /*

*Abstention : /*

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année la Commune fait appel aux services de l'association d'insertion de personnes en difficulté « Etudes et Chantiers » pour la réalisation de divers travaux extérieurs.*

*Compte tenu des projets en cours, Monsieur le Maire propose de recourir à l'association pour une durée de 40 journées de travail, réparties sur l'année 2019. Une convention formalisant les engagements réciproques de la Commune et de l'association devra être signée.*

*Les missions supports repérées relèvent de divers travaux en environnement et bâtiment.*

*Le coût de ce partenariat s'élève à **19 600.00 €**.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*



- ✓ **Emet** un avis favorable au recours de l'association « Etudes et Chantiers » pour les travaux mentionnés ci-dessus,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de chantier d'insertion avec l'association pour un montant global de **19 600.00 €**.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

<b>27</b>	<b>ASSURANCE</b> <b>Année 2019</b>
-----------	---------------------------------------

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu le Code des Marchés Publics ;*

*Vu le Code des Assurances ;*

*Vu la délibération du 03 décembre 2010 octroyant à la Société GROUPAMA les contrats d'assurance Villassur – Véhicules – Mission collaborateur ;*

*Monsieur le Maire propose de renouveler pour une année le contrat signé avec GROUPAMA.*

<b>Contrats d'Assurance</b>	<b>Cotisations annuelles 2018 TTC</b>	<b>Cotisations annuelles 2019 TTC</b>
<i>Contrat Villassur</i>	<i>11 085.38 €</i>	<i>11 678.13 €</i>
<i>Contrat véhicules</i>	<i>3 444.87 €</i>	<i>3 446.93 €</i>
<i>Contrat mission collaborateur</i>	<i>530.18 €</i>	<i>558.20 €</i>
		<b><i>15 683.26 €</i></b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ **Annule** la délibération n° 5 prise le 14 janvier 2019 sur le contrat des véhicules
- ✓ **Accepte** les nouvelles cotisations d'assurance pour l'année 2019 définies ci-dessus,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants y afférents,
- ✓ **Dit** que ces sommes sont inscrites au budget primitif 2019.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

<b>28</b>	<b>SIDERM</b> <b>Convention et expertise des poteaux incendie</b>
-----------	--

*La loi Warsmman a créé un pouvoir de police spéciale de la défense extérieure contre l'incendie qui est exercé par le Maire.*

*Le contrôle et l'expertise des poteaux d'incendie publics sont à la charge de la commune et doivent être réalisés selon les prescriptions du Règlement Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe.*

*Le SIDERM peut réaliser ce contrôle à la demande des communes membres.*

La mission consiste, tous les deux ans, pour tout le parc des poteaux d'incendie à :

- 1) Effectuer une visite de contrôle de l'état des appareils et de leur fonctionnement
- 2) Effectuer le marquage initial des appareils selon la numération du S.D.I.S 72
- 3) Contrôler le fonctionnement hydraulique des poteaux

Monsieur le Maire précise que les travaux de maintenance ne sont pas compris dans ce contrat mais peuvent être réalisées par le Syndicat à la demande de la commune et après acceptation d'un devis.

La rémunération de cette mission s'élève à 35 € HT/an par poteau d'incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** la prestation telle que présentée.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention telle qu'annexée.
- ✓ **Dit** que le montant correspondant au contrôle des 75 poteaux de notre commune est inscrit au budget de la commune.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

29/A

**ECOLE MATERNELLE « LES CAPUCINES »**  
**Autorisation à déposer un permis de construire**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'installation de 3 préaux à l'école maternelle « Les Capucines » (1 dans la cour, 1 à l'entrée de l'école et 1 au-dessus du bac à sable), le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune un permis de construire.

Monsieur le Maire précise que ce permis sera préparé par le bureau d'architecture A3Dess. Monsieur le Maire précise que plusieurs entreprises ont été consultées et que la proposition faite par la Société FEBA 22 rue Marceau – 92 320 CHATILLON correspond à notre demande. Le coût de cet équipement s'élève à 11 880.00 € HT soit **14 256.00 € TTC** non négocié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à renégocier ce montant et à signer le devis après négociation pour un montant maximum de **14 256 € TTC**
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un permis de construire au nom de la commune pour l'installation des trois préaux à l'école maternelle « Les Capucines »
- ✓ **Dit** que ces travaux sont inscrits au budget communal au compte 2313 - opération 109.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

29/B

**ECOLE MATERNELLE « LES CAPUCINES »**  
**Travaux de rénovation : choix des entreprises**

Monsieur Jacques SAILLANT Adjoint en charge des bâtiments propose aux membres du Conseil Municipal, maintenant que le budget de la commune est voté, de lancer les travaux de rénovation de l'école maternelle « Les Capucines ».

*Monsieur Jacques SAILLANT précise que ce projet a été validé par la commission bâtiment le 23 janvier 2019 et qu'à la suite une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises.*

*Après analyse des offres reçues, il s'avère que les offres suivantes répondent à notre demande :*

*Lot peinture/sols souples* : Société BOULFRAY Zone Industrielle Ouest – 8 rue Gilbert Romme 72200 LA FLECHE pour un montant premier devis (cantine de l'école) de 1 100.00 € HT soit **1 320.00 € TTC** et un deuxième devis (salle de motricité et sanitaires) 21 000.00 € HT soit **25 200.00 € TTC**.

*Lot plafond* : Entreprise LANGLOIS SOBRETI – 3 rue Alain Gerbault ZAC Panorama – 72100 LE MANS pour un montant de 18 000.00 € HT soit **21 600.00 € TTC**.

*Lot électricité* : SARL E.P.S. 72 – Les landes – 72230 MONCE EN BELIN pour un montant de 3 750.65 € HT soit **4 500.78 € TTC**.

*Vu l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités territoriales,*

*Considérant la nécessité de rénover la salle de motricité, deux blocs sanitaires et la cuisine de l'école, Monsieur Jacques SAILLANT propose de confier ces travaux aux entreprises définies ci-dessus.*

*Le coût global des travaux s'élève à 43 850.65 € HT soit **52 620.78 € TTC**.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ **Retient** les offres établies par les Sociétés énumérées ci-dessus pour un montant global de 43 850.65 € HT soit **52 620.78 € TTC**
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les trois devis correspondants
- ✓ **Dit** que ces travaux sont inscrits au budget communal au compte 2313 - opération 109.

*Pour : 21*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**30**

**TRAVAUX DE RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**  
**Choix des entreprises**

*Monsieur Jacques SAILLANT Adjoint en charge des bâtiments propose aux membres du Conseil Municipal, maintenant que le budget de la commune est voté, de lancer les travaux de rénovation de la Bibliothèque Municipale.*

*Monsieur Jacques SAILLANT précise que ce projet a été validé par la commission bâtiment le 23 janvier 2019 et qu'à la suite une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises.*

*Après analyse des offres reçues, il s'avère que les offres suivantes répondent à notre demande :*

*Lot peinture* : Société BOULFRAY – Zone Industrielle Ouest – 8 rue Gilbert Romme – 72200 LA FLECHE pour un montant de 8 000.00 € HT soit **9 600.00 € TTC**.

Lot plafond : Entreprise LANGLOIS SOBRETI – 3 rue Alain Gerbault ZAC Panorama – 72100 LE MANS pour un montant de 8 400.00 € HT soit **10 080.00 € TTC**

Lot électricité : SARL E.P.S 72 1 route des Maisons Neuves – 72230 MONCE EN BELIN pour un montant de 4 357.03 € HT soit **5 228.44 € TTC**.

*Vu l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités territoriales,*

*Considérant la nécessité de rénover la bibliothèque municipale, Monsieur Jacques SAILLANT propose de confier ces travaux aux entreprises définies ci-dessus.*

*Le coût global des travaux s'élève à 20 757.03 € HT soit **24 908.44 € TTC**.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ **Retient** les offres établies par les Sociétés énumérées ci-dessus pour un montant global de 20 757.03 € HT soit **24 904.44 € TTC**
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les trois devis correspondants
- ✓ **Dit** que ces travaux sont inscrits au budget communal au compte 2313 - opération 107.

*Pour : 21*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**31**

**CENTRE SOCIOCULTUREL « LE VAL'RHONNE »  
Autorisation à déposer un permis de construire**

*Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'installation d'un modulaire en extension du centre socioculturel le Val'Rhone, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune un permis de construire.*

*Monsieur le Maire précise que ce permis sera préparé par le bureau d'architecture A3Dess.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer et à déposer un permis de construire au nom de la commune pour l'installation d'un modulaire en extension du Centre socioculturel le Val' Rhonne

*Pour : 20*

*Contre : /*

*Abstention : 1  
Irène BOYER*

**32**

**Convention de mise à disposition des terrains et locaux du Stade Michel Geoffrois  
Auprès de l'Entente Sportive Moncéenne**

*Délibération reportée à la prochaine séance*

**Création d'une commission pour l'organisation d'une exposition de voitures durant les 24 heures**

Monsieur Christophe BOUGET rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'exposition des 24 heures du Mans aura lieu cette année le samedi 15 juin 2019. Afin d'organiser cette manifestation, Monsieur Christophe BOUGET propose de constituer une commission ad hoc. Cette commission pourrait être constituée de 6 ou 7 membres du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Valide** la constitution de cette commission
- ✓ Les membres de cette commission sont :
  - Alain FILLATRE
  - Jean-Louis BELLANGER
  - Frédéric GAULTIER
  - Jean-Marc CHAVEROUX

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

**CHEMINEMENTS PIETONNIERS**  
**Autorisation à lancer une consultation pour un maître d'oeuvre**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de sa séance du 19 novembre 2018 a confirmé l'intérêt à réaliser des liaisons douces sur notre commune en définissant un programme pluriannuel de réalisation des travaux. Une première tranche pourrait être engagée dès cette année.

Une convention avec le CAUE a été signée le 28 novembre 2018 et les chemins ont été définis en concertation avec la commission environnement.

Monsieur le Maire précise que pour avancer sur ce dossier, il est nécessaire dès maintenant de définir un programme de réalisation pluriannuel et de lancer une consultation pour retenir un maître d'œuvre. Le CAUE peut nous accompagner dans l'établissement d'un cahier des charges jusqu'au choix du maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à lancer une consultation pour un maître d'œuvre.
- ✓ **Valide** l'étude exploratoire pour la mise en place de cheminements doux établie par le CAUE comme base de réflexion pour un programme pluriannuel,
- ✓ **Souhaite** confier au CAUE la rédaction d'un cahier des charges pour la consultation et les associer dans le choix du maître d'œuvre.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

**CREATION D'UN AMENAGEMENT DE SECURITE ET D'EXTENSION  
DU PARKING DU VAL'RHONNE  
Autorisation à lancer une consultation pour le choix des entreprises**

*Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été signée auprès du bureau d'études INGERIF pour l'aménagement de sécurité et d'extension du parking du Val'Rhone.*

*Le projet établi par INGERIF a été présenté aux commissions voirie et scolaire qui ont validé ce programme en apportant quelques adaptations mineures.*

*Monsieur le Maire propose donc dès maintenant de l'autoriser à lancer une consultation pour le choix des entreprises. Le coût estimatif de ces travaux est de 183 606.50 € HT.*

*Monsieur le Maire rappelle l'urgence à lancer cette opération dès maintenant pour que les entreprises puissent intervenir pendant les vacances d'été et que le parking soit accessible le jour de la rentrée scolaire 2019/2020.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à lancer une consultation pour le choix des entreprises.
- ✓ **Valide** le programme établi par le bureau d'études INGERIF et les modifications proposées par les commissions,

*Pour : 21*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**CREATION D'UN AMENAGEMENT DE SECURITE ET D'EXTENSION  
DU PARKING DU VAL'RHONNE  
Demande de subvention au titre des amendes de police**

*Depuis quelques années, la Commune de Moncé en Belin mène une politique de sécurisation et de mise en valeur de son territoire urbain. Dans cette optique, Monsieur le Maire propose de poursuivre la mise en sécurité en créant un aménagement de sécurité et d'extension du parking du Val'Rhone.*

*Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il appartiendra au Conseil Départemental d'arrêter la liste des collectivités bénéficiaires de cette dotation et à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté d'attribution.*

*A cet effet et après avoir présenté au Conseil Municipal le dossier d'avant-projet réalisé par le bureau d'études INGERIF, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 20 % du montant hors taxes des travaux sécuritaires. Monsieur le Maire rappelle que cette subvention ne pourra être obtenue que si notre dossier DETR, déposé en Préfecture de la Sarthe était refusé.*

*Considérant la nécessité de réaliser un aménagement sécuritaire du parking situé à proximité de l'école élémentaire et du Val'Rhone et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ **Adopte** le programme d'investissement tel qu'exposé,

- ✓ **Autorise** la réalisation des travaux d'aménagement sécuritaire du parking du Val'Rhone,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de la dotation du produit des amendes de police de circulation routière.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

37

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « OREE DE BERCE BELINOIS »**  
**Recomposition du Conseil Communautaire**

*Les nouveaux Conseils Communautaires seront mis en place à compter des élections municipales de mars 2020.*

*Conformément à l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales chaque commune devra se positionner sur la répartition des sièges avant le 31 août 2019.*

*Lors du Bureau Communautaire du 5 février 2019, la majorité des élus se sont prononcés pour une hypothèse de 28 conseillers au lieu de 26 selon la répartition suivante : Ecommoy 7, Laigné en Belin 3, Marigné-Laillé 2, Moncé en Belin 5, Saint Biez en Belin 2, Saint Gervais en Belin 3, Saint Ouen en Belin 2, Teloché 4.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la répartition des sièges du nouveau Conseil communautaire.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ **Fixe** le nombre de conseillers communautaires à 28 et adopte la répartition des sièges comme énoncée ci-dessus.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

38

**COMMUNE DE GUECELARD**  
**Révision du Plan Local d'Urbanisme**

*Monsieur le Maire fait savoir que la commune de GUECELARD a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme lors du Conseil Municipal du 30 janvier 2019.*

*Conformément à l'article R 123-8 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal de Moncé en Belin précise qu'il souhaite être consulté sur le projet de révision, être destinataire des comptes rendus des réunions de travail et participer aux réunions de révision du PLU.*

*Messieurs Jean-Louis BELLANGER et Alain FILLATRE proposent de représenter la commune de Moncé en Belin lors des réunions de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de GUECELARD.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :*

- ✓ *Nomme* Messieurs Jean-Louis BELLANGER et Alain FILLATRE pour représenter la commune de Moncé en Belin lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de GUECELARD.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

39

## QUESTIONS DIVERSES

### Date des prochaines réunions du Conseil Municipal

- 24 avril 2019
- 27 mai 2019
- 24 juin 2019
- à noter les élections européennes le dimanche 26 mai 2019

### Elections Européennes

Monsieur le Maire propose à chacun des conseillers municipaux de se positionner sur les tableaux des permanences pour les prochaines élections européennes.

### Manifestations diverses organisées au Val'Rhone

- Le 15 mars 2019 : Soirée Saint Patrick
- Le 16 mars 2019 : Repas de l'ESM
- Le 23 mars 2019 : Concert de l'école de musique
- Le 24 mars 2019 : Concert de l'OHB
- Le 29 mars 2019 : Soirée Jeux à la bibliothèque
- Le 30 mars 2019 : Loto du Jumelage
- Le 5 avril 2019 : Journée Professionnelle du Festival « Au Pays du Môme »
- Le 27 avril 2019 : Les Escapades Val'Rhone
- Le 28 avril 2019 : Spectacle au Val'Rhone

### Nom de la salle de sport

La commission « Sports et Loisirs » a décidé de demander à l'école élémentaire de choisir un nom mais il y a des petits changements.

**Miguel NAUDON** précise que l'idée était d'y associer les utilisateurs.

**Michelle REVELUT** souhaite que toutes les associations soient également associées à cette réflexion.

### Comité des Fêtes

**Michelle REVELUT** évoque deux réunions avec le Comité des Fêtes. Un flyer a été distribué avec le bulletin municipal sensibilisant les moncéens sur le manque de bénévoles au sein des associations qui les obligeraient à arrêter des manifestations.

**Michelle REVELUT** précise que la présidente du Comité des Fêtes souhaite dissoudre l'association. A la suite des flyers distribués, deux personnes ont téléphoné pour prendre des renseignements sur le fonctionnement d'une association. Malgré des solutions proposées lors des réunions, le Comité de Fêtes reste sur sa position d'arrêter définitivement après le repas des anciens du 8 Mai.



*Christophe BOUGET déplore que toutes les solutions proposées aient été balayées d'un revers de la main. Dissoudre une association est un impact fort.*

### **Installation d'un Bar sur Moncé en Belin**

*Monsieur le Maire évoque la création d'un bar à Moncé en Belin au 3 place de l'Eglise, cette information a été lue dans les journaux. Anne-Cécile HELBERT de la Communauté de Communes l'Orée de Bercé ne retrouve rien dans les fichiers CCI.*

### **Grève à l'école élémentaire**

*19 mars : grève de l'école élémentaire*

### **Zonage du PLUI – Modification des OAP**

*Présentation des OAP évoquées en commission.*

- Val'Rhone  
*Aucun propriétaire n'est intéressé pour vendre.*
- La Beaussonnière Sud  
*Cette zone pourrait être urbanisée en 1 AUH au lieu de 2 AUH*
- La Beaussonnière Nord  
*Cette zone classée 1 AUH pourrait être urbanisée mais aucun accès sur le chemin de la beaussonnière ne sera autorisé.*
- Rue des Castilles  
*Suite aux observations faites par les riverains, le Conseil Municipal décide de retirer cette zone 1 AUH.*
- Route des Bois  
*La propriétaire du terrain situé route des bois n'est plus intéressée de vendre, le Conseil Municipal propose de classer cette parcelle en 2 AUH*

*Conclusion :*

*Au vu de ces modifications, Monsieur le Maire précise qu'il reste juste une zone identifiée 1 AUH.*

*Concernant le lotissement des Pâtureries, la Direction Départementale des Territoire exige pour ce dossier un nouveau schéma d'assainissement et bloque ce dossier.*

*Marie-Laure BEATRIX évoque suite à la présentation de Monsieur MAILLARD de la Société ICS Conseil lors du dernier conseil de positionner sur le PLUI des zones susceptibles d'accueillir un projet de panneaux photovoltaïques.*

### **Commission « Fêtes et cérémonies » demande la présence de Carole.**

*Lors de la dernière réunion de la commission Fêtes et Cérémonie, il a été évoqué la participation du Caporal-Chef SAMSON au cérémonie du 8 mai. La commission souhaite également la présence de Carole FROGER Brigadier-Chef Principal.*

### **Bulletin**

*Marie-Laure BEATRIX précise que les articles pour le prochain bulletin municipal devront être remis pour fin mars.*

**Magasin ATLAS**

*Monsieur le Maire précise que des travaux d'évacuation sont en cours à l'intérieur de l'ancien magasin ATLAS. Monsieur le Maire rencontre le nouveau propriétaire prochainement.*

**Grand Débat National**

*David CAZIMAJOU précise avoir assisté au Grand Débat National qu'il a trouvé très intéressant.*

**Audit : où en sommes-nous ?**

*Monsieur le Maire précise que le bureau municipal rencontrera prochainement Monsieur BONNET du CDG 44, et qu'il est prévu provisoirement le remplacement de l'agent en charge de l'état civil par un membre du Centre de Gestion de la Sarthe.*

**Ecole élémentaire**

*Les parents d'élèves organiseront un blocage à l'école élémentaire le vendredi 15 mars 2019 pour revendiquer contre la fermeture d'une classe à la rentrée 2019/2020. Un goûter sera remis aux enfants.*